

Règlement

PRIX DES MEILLEURES EXPÉRIENCES D'APPRENTISSAGE DE LA FONDATION MINES-TÉLÉCOM Année 2026

1) Introduction

La Fondation Mines-Télécom de l'Institut Mines-Télécom encourage la professionnalisation des élèves au regard du monde de l'entreprise. Les Prix de l'Apprentissage s'inscrivent dans cet objectif en récompensant l'exemplarité des expériences d'apprentissage en entreprise et l'intégration réussie dans l'entreprise.

La Fondation Mines-Télécom récompense les meilleures expériences en apprentissage achevées à l'issue de l'année scolaire 2025-2026 (i.e. avant octobre 2026). L'organisation de ce Prix est décidée par le Comité d'Orientation Stratégique (COS) de la Fondation Mines-Télécom et placée sous la responsabilité du Président de la Fondation Mines-Télécom.

Les partenaires entreprises des Prix des Meilleurs Apprentissages sont les partenaires programmes de la Fondation Mines-Télécom, à savoir : BNP Paribas, Orange, Dassault Systèmes.

Calendrier

Étapes	Dates
Ouverture du concours des Prix des meilleurs apprentissages	15 septembre 2026
Présélection des dossiers de candidature par les écoles	septembre-novembre 2026
Date limite de remise des dossiers de candidature par les écoles à la Fondation Mines-Télécom	1 ^{er} décembre 2026 – 17h00
Désignation des candidats et candidates nominés	Semaine du 20 février 2027
Date limite de remise des vidéos par les nominés	12 avril 2027 – 17h00
Cérémonie de remise des Prix de la Fondation Mines-Télécom	2 ^e trimestre 2027

2) Dotation des Prix

Les Prix des meilleurs apprentissages sont dotés d'un montant proposé par le COS et validé par le Conseil d'Administration de la Fondation Mines-Télécom.

Le jury est souverain dans la répartition de la dotation globale entre un ou plusieurs lauréats sans limitation de nombre. Chaque lauréat peut recevoir individuellement au plus 3000 €, sauf cas très exceptionnel.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix, s'il estime que les candidatures nominées ne sont pas à la hauteur des attentes.

Le jury se réserve le droit d'attribuer ou non des prix ex aequo.

Le jury se réserve le droit de transférer tout ou partie de la dotation des Prix des meilleurs apprentissages à la dotation des Prix des meilleurs stages et à la dotation des Prix des meilleures thèses.

3) Eligibilité des candidatures

Peuvent concourir aux Prix : les élèves ayant un statut d'apprenti et ayant suivi une filière de formation en apprentissage pour l'obtention de leur diplôme dans le cadre d'un cursus en formation initiale dans l'une des écoles intégrées de l'Institut Mines-Télécom (IMT Atlantique, IMT Nord Europe, IMT Mines Albi, IMT Mines Alès, Institut Mines-Télécom Business School, Mines Saint-Etienne, Télécom SudParis, Télécom Paris, Eurecom).

Pour être éligibles, les expériences d'apprentissage effectuées par un élève doivent être d'une durée totale comprise entre 12 mois et 36 mois (hors périodes de stage) et avoir été achevées à l'issue de l'année scolaire 2025-2026.

Les élèves étant en reconversion professionnelle ne peuvent pas concourir.

Thématiques des parcours d'apprentissage

Les sujets d'apprentissage candidats aux Prix doivent s'inscrire dans le périmètre thématique de la Fondation Mines-Télécom, à savoir le soutien à des programmes et projets en formation, recherche, innovation et prospective concrets et transformatifs à fort impact technologique et sociétal, autour du numérique, de l'énergie et de l'Industrie du futur.

Le jury est souverain pour décider de l'éligibilité de l'apprentissage au regard de ce critère.

Les apprentissages réalisés dans les laboratoires de recherche d'institutions académiques sont éligibles, **si les travaux réalisés comportent un potentiel de valorisation industrielle avéré ou si la mission a été conduite en collaboration avec une entreprise.**

4) Présélection des candidatures

Un correspondant de la Fondation Mines-Télécom, chargé d'organiser la présélection des candidatures, est désigné dans chaque école. Ce correspondant se charge de transmettre **à la Fondation Mines-Télécom pour le 10 décembre 2026 – 17h00 au plus tard**, les dossiers de candidature présélectionnés (en version électronique pdf).

Les critères de présélection sont laissés à la libre appréciation des écoles au regard des critères de sélection du règlement (Cf. article 7).

Les écoles concernées transmettent **au plus 3 dossiers de candidature** présélectionnés par leurs soins.

5) Jury

Le jury est composé de représentants des partenaires Fondateurs et Stratégiques de la Fondation Mines-Télécom (BNP Paribas, Orange, Dassault Systèmes) et présidé par le directeur de la Fondation Mines-Télécom. Un représentant de la Direction Générale de l'IMT peut siéger par ailleurs au jury à titre consultatif.

Seuls les représentants des partenaires Fondateurs et Stratégiques de la Fondation Mines-Télécom participent à la sélection finale.

6) Dossier de candidature

Les dossiers de candidature **doivent être transmis complets** (rapport pour le jury, lettres de recommandation, évaluations, rapport d'apprentissage, etc.) dans les délais prévus.

Tous les dossiers incomplets ou transmis hors délais ne seront pas examinés par le jury.

Les dossiers de candidature sont obligatoirement composés des pièces suivantes :

- a) **un Curriculum Vitae (CV) d'une page** mentionnant les formations suivies et les expériences professionnelles réalisées par le candidat ainsi que ses **coordonnées complètes** (e-mail personnel, e-mail professionnel et numéro de téléphone portable).
- b) **deux lettres de recommandation** établies par l'encadrant académique et par le maître d'apprentissage indiquant en quoi le parcours d'apprentissage est remarquable.
- c) **une copie de l'évaluation de l'apprentissage** mentionnant notamment la note de soutenance illustrant la capacité du candidat à exposer ses travaux à l'oral.
- d) **un rapport pour le jury** d'une dizaine de pages destiné à présenter, au jury de la Fondation Mines-Télécom, le travail ou les travaux effectués lors du parcours d'apprentissage.

Le rapport au jury de la Fondation Mines-Télécom fera apparaître l'impact de la mission de l'apprenti sur l'entreprise d'accueil sur l'ensemble de la durée de l'apprentissage, sous le double prisme du regard de l'élève et de son maître d'apprentissage :

- les **projets ou missions d'envergure croissante** réalisées en entreprise tout au long du parcours d'apprentissage au sein des différentes structures ou services ayant accueilli l'apprenti ;
- **l'exposé de la ou des mission(s)** dans leur généralité en précisant bien l'objectif du parcours d'apprentissage ;
- **le contexte et l'environnement** en citant les travaux précédents déjà effectués dans l'entreprise et en précisant la nature individuelle ou collective des travaux réalisés au cours du parcours d'apprentissage ;
- **la méthodologie** mise en œuvre pour exécuter les missions qui font l'objet du parcours d'apprentissage ;
- **les difficultés** rencontrées et **les solutions** apportées (ou les propositions de solutions suggérées) ;
- la **progression** de l'apprenti pendant ces mois d'apprentissage en entreprise, le développement de ses compétences et l'évolution de sa mission au cours de son expérience

en entreprise ; les compétences acquises lors d'une expérience à l'international seront mentionnées, le cas échéant ;

- **les résultats obtenus**, leur intérêt, soit pour l'entreprise, soit dans un cadre plus général ainsi que les **développements futurs envisageables ou les perspectives de valorisation** à partir de ces résultats ;
- **des éléments d'analyse sur l'impact économique / commercial de la mission réalisée** : impact sur le chiffre d'affaires, contribution à la marge ou à la « valeur client », amélioration de la productivité, valorisation de la propriété intellectuelle, etc. (**chapitre obligatoire**) ;
- **l'environnement humain et managérial** (marketing, travail en équipe, perception du monde industriel, analyse du marché, apport personnel aux missions de l'entreprise, usage du numérique dans l'entreprise etc.) ;
- **les passerelles entre sa formation et son expérience professionnelle** et l'enrichissement conjoint de son expérience professionnelle avec son savoir théorique ;
- **l'impact de cet apprentissage pour sa carrière professionnelle**, l'évolution de ses perspectives de carrière et de ses ambitions.

L'ordre dans lequel ces différents points seront abordés **est indifférent**.

En conclusion, une **appréciation conjointe apprenti - maître d'apprentissage** sera fournie sur les apports du parcours d'apprentissage effectué dans l'entreprise.

Attention : Ce document qui constitue l'élément principal de l'évaluation ne doit pas se limiter à présenter un simple résumé du rapport d'apprentissage, mais il vise à permettre au jury de situer **l'action du candidat dans l'environnement de l'entreprise ou du laboratoire** où il a effectué son parcours d'apprentissage, de bien comprendre les tâches qui lui ont été confiées et d'apprécier la valeur ajoutée par le candidat dans leur accomplissement. Les aspects concernant l'impact économique de la mission seront regardés avec la plus grande attention.

e) Le **rapport final d'apprentissage** en version électronique sera aussi joint au dossier et pourra constituer un élément d'information complémentaire pour le jury.

f) Utilisation de l'anglais dans les dossiers de candidature

Les apprentissages réalisés en anglais sont éligibles pour les Prix. Les rapports pour le jury peuvent être rédigés soit en anglais, soit en français.

Les candidats nominés peuvent s'exprimer soit en français, soit en anglais pour la présentation de leurs travaux sur le témoignage vidéo (Cf. Article 7).

Cas spécifiques :

Les correspondants des écoles sont invités à faire part des demandes spécifiques concernant les élèves en situation de handicap qui ne pourraient remplir les conditions ci-dessus.

7) Processus et modalités de sélection

Le processus de sélection se déroule en deux phases

7.1 : Sélection des candidats nominés sur dossier

Les Prix de la Fondation Mines-Télécom ont pour objectif de distinguer des missions en entreprise effectuées dans le cadre de parcours d'apprentissage valorisant l'ensemble des dimensions des métiers d'ingénieur et de manager à savoir : mobilisation de compétences scientifiques, aptitude au management et à la conduite de projets, aptitudes relationnelles et organisationnelles, esprit d'initiative, ouverture internationale, etc.

L'objectif vise aussi à évaluer l'aptitude à l'écrit du candidat, notamment sa capacité d'analyse et de synthèse. **Une attention particulière sera portée à la qualité rédactionnelle du rapport.**

Ces différentes dimensions constituent un ensemble d'appréciations positives sans que les candidatures aient à les satisfaire toutes et au même niveau.

Au plus 10 candidats et candidates seront nommés par le jury.

7.2 : Sélection finale des lauréats

Pour permettre au jury d'évaluer leur capacité de présentation orale en vue de la sélection finale, il sera demandé à chaque nommé à l'issue de la sélection sur dossier, de fournir un témoignage vidéo où il exposera synthétiquement sa mission d'apprentissage en entreprise

- ✓ D'une durée de 3 minutes maximum
- ✓ D'un poids limité à 250 Mo
- ✓ Sans accélérateur de voix
- ✓ Avec sous-titres
- ✓ Centré sur une prise de parole de la candidate ou du candidat devant la caméra

L'exposé oral mettra en avant avec clarté le contenu technique/scientifique/managérial de l'apprentissage et l'expérience humaine que le candidat a retenue.

Ce témoignage pourra être illustré par des animations sonores et/ou iconographiques, l'objectif étant d'évaluer l'aptitude de la personne à communiquer à l'oral sur son expérience d'apprentissage.

Le jury portera notamment une attention particulière sur l'originalité, la qualité de la vidéo, le format.

Les candidats et candidates ont la possibilité de se faire accompagner par des tiers pour réaliser la vidéo.

Les candidats et candidates seront prévenus, s'ils et elles sont nommés, dans le courant de **la semaine du 20 janvier 2027**. Le témoignage vidéo devra être remis au plus tard le **12 avril 2027 – 17h00**.

Le jury se réserve le droit de sélectionner ou non les lauréats parmi les nommés, sur la base des vidéos fournies et du dossier de candidature.

8) Critères de sélection

Les candidats et candidates nommés sont sélectionnés sur la qualité du rapport au jury (Cf. Article 6) permettant au candidat de synthétiser de manière efficace sa mission et d'en exposer la valeur ajoutée, de situer ses missions dans l'environnement de l'entreprise et d'analyser l'impact de son parcours d'apprentissage, sur les lettres de recommandation et les évaluations fournies par les encadrants.

Le rapport d'apprentissage constituera un élément d'information complémentaire, le cas échéant, pour confirmer une évaluation.

Les lauréats sont distingués d'après la qualité de leur témoignage vidéo tel que précisé au point 7.2 et du dossier de candidature.

9) Confidentialité des rapports d'apprentissage

Les membres du jury agissent dans le respect de l'article 5 de la Charte de fonctionnement de la Fondation Mines-Télécom soumettant les partenaires donateurs de la Fondation à une obligation de confidentialité concernant les dossiers de candidature qui leur sont soumis.

Tous les documents transmis par les candidats sont détruits par la Fondation Mines-Télécom, à l'issue de la réunion du jury. La Fondation Mines-Télécom garde toutefois un exemplaire de chaque texte complémentaire ainsi qu'un exemplaire des rapports d'apprentissage primés.

10) Remise des prix

La cérémonie de remise du prix se déroulera au 2^e trimestre 2027 (date à préciser).

Les résultats seront proclamés et les prix remis lors de la cérémonie.

Tous les candidats nominés sont donc appelés à être présents en personne lors de la cérémonie. En cas d'impossibilité majeure, les candidats nominés devront impérativement mandater un représentant pouvant recevoir leur éventuel prix.

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par la Fondation Mines-Télécom.

Les vidéos de tous les candidats lauréats et nominés seront valorisées. En conséquence, l'acceptation du présent règlement par les candidats autorise la diffusion des vidéos fournies sur tout support de communication de l'Institut Mines-Télécom et de la Fondation Mines-Télécom.

11) Consentement à la prise de vue

Les participants au Prix des meilleurs apprentissages, en acceptant le présent règlement, autorisent l'IMT, la Fondation Mines-Télécom et les écoles à utiliser leur image sur leurs supports de communication (supports écrits – plaquettes, panneaux, affiche, articles de presse – supports audiovisuels et électroniques – sites Internet). Ces utilisations seront exclusivement faites dans un but non lucratif et à vocation de formation et/ou d'information. Il est également interdit expressément de procéder à une exploitation de ces images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des participants.

12) Autre disposition

Le présent règlement des Prix de la Fondation Mines-Télécom est disponible au siège de la Fondation Mines-Télécom. Son contenu ne peut en être modifié que par le Comité d'Orientations Stratégiques, au plus tard 3 mois avant la date limite d'envoi des dossiers de candidature à la Fondation.
